

Commune de Saint-Hilaire-de-Chaléons

Date de dépôt : 20/04/2026

Demandeur : M. LAURENT Jean-Claude

Construction d'un abri de jardin.

Adresse terrain : 8 impasse des Pivoines
44680 Saint Hilaire de Chaléons (44680)

ARRÊTÉ
de non-opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune de Saint-Hilaire-de-Chaléons

Le Maire de Saint-Hilaire-de-Chaléons,

Vu la demande de la déclaration préalable déposée le 20 avril 2026 par M. LAURENT Jean-Claude domicilié au 8 impasse des Pivoines à Saint Hilaire de Chaléons, relative à la construction d'un abri de jardin située à la même adresse ;

Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L.424-1 et suivants, R.424-1 et suivants, **Vu** le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) approuvé le 5 octobre 2004, rectifié le 18 janvier 2005, modifié les 1er août 2006, 18 novembre 2008, 12 janvier 2010, 12 avril 2011 et 8 septembre 2020, ayant fait l'objet de modifications simplifiées approuvées les 16 mars 2010, 10 septembre 2018 et 16 juin 2025, ayant fait l'objet de révisions simplifiées approuvées le 12 janvier 2010 et révisé le 12 février 2024, modifié le 16 juin 2025 ;

Vu l'avis du service instructeur en date du 10 juin 2026, émis avec une conclusion défavorable ;

Considérant que le projet concerne la construction d'un abri de jardin ;

Considérant que cette installation ne porte pas atteinte au caractère des lieux avoisinants, ni à la sécurité publique, ni à la salubrité, ni aux intérêts protégés par les dispositions de l'article R.111-2 du Code de l'urbanisme ;

ARRÊTE

Article 1 :

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable n° DP 044 164 26 02033 déposée le 20 avril 2026 par M. LAURENT Jean-Claude pour la construction d'un abri de jardin située au 8 impasse des Pivoines à Saint Hilaire de Chaléons.

Article 2 :

La présente décision autorise les travaux tels que décrits dans le dossier de déclaration préalable.

Article 3 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage.

Le 18 juin 2026
Le Maire,
Françoise ROUSSEAU

